

Syndicat Intercommunal de Collecte et de Traitement des
Ordures Ménagères de la Région de Châteauneuf sur Loire
Z.I. Saint Barthélémy - BP 97
45110 – Châteauneuf-sur-Loire

N° 44/2025

Extrait du registre des délibérations du comité syndical du 22 septembre 2025

Le lundi vingt-deux septembre deux-mille-vingt-cinq à dix-neuf heures, le comité syndical du SICTOM de la région de Châteauneuf-sur-Loire s'est réuni à la salle des fêtes 66 rue des Maux Petits à Saint Martin d'Abbat, suite à la convocation adressée par Monsieur KUTZNER Philippe en date du mardi seize septembre deux-mille-vingt-cinq.

Étaient présents les délégués syndicaux suivants :

Communauté de communes Canaux et Forêts en Gâtinais : Mesdames et Messieurs, POINTEAU, MEYNARD, JOURDAIN, JACQUINOT, BOUQUET, FLORES, KUTZNER, JOURDAN, D'HULST, FOUSSARD, LEBEGUE, LEFEBVRE, DESLAIS, TOUSSAINT, BOURGEOIS, DAVID, BURGEVIN.

Communauté de communes des Loges : Mesdames et Messieurs, AMEUR, COLIN, DALAIGRE, BLANLUET, MORIN, BOITTARD, MISSERI, VINCENT, DAMILAVILLE, GUDIN, MACON.

Communauté de commune Val de Sully : Mesdames et Messieurs, THUILLIER, MARCHAND, BADAIRE, HERANT, BEAUDIN, CHEVALIER, ROGER.

Etaient excusés les délégués syndicaux suivants : Monsieur QUETTIER de la communauté de commune Val de sully, Monsieur MICHENET de la communauté de commune des Loges.

Monsieur BISSONNIER de la communauté de commune des Loges a donné pouvoir à Monsieur COLIN de la communauté de commune des Loges.

Monsieur BOUCHER de la communauté de commune des Loges a donné pouvoir à Monsieur DAMILAVILLE de la communauté de commune des Loges.

Monsieur CIMPELLO de la communauté de commune Val de Sully a donné pouvoir à Monsieur KUTZNER de la communauté de commune Canaux et Forêt en Gâtinais.

Monsieur MARTINON de la communauté de commune Canaux et Forêt a donné pouvoir à Madame FLORES de la communauté de commune Canaux et Forêt.

Monsieur MARCEAUX de la communauté de commune Canaux et Forêt a donné pouvoir à Monsieur JOURDAN de la communauté de commune Canaux et Forêt.

Monsieur POISSON de la communauté de commune Canaux et Forêt a donné pouvoir à Madame LEBEGUE de la communauté de commune Canaux et Forêt.

Monsieur Jourdain a été désigné en qualité de secrétaire par le comité syndical.

Nombre de délégués :
En exercice : 64
Présents : 35
Votants : 41

CONVENTION ARCHIVAGE AVEC LE CDG45:

Considérant que les archives n'ont a priori jamais été traitées au SICTOM, qu'il n'existe pas aujourd'hui de salle archives dédiée, chaque bureau possédant de grands placards dans lesquels sont stockées toutes les archives,



Envoyé en préfecture le 24/09/2025
Reçu en préfecture le 24/09/2025
Publié le 25/09/2025
ID : 045-254500226-20250922-44_2025-DE

Considérant qu'il est envisagé de procéder à un archivage réglementaire complet du syndicat. Au total, après réalisation d'un audit par le service archivage du centre de gestion du Loiret, ce sont environ 110 mètres linéaires d'archives qui sont à traiter, sur une durée de 30 jours et pour un coût estimatif de 8 400 euros TTC. Compte tenu du calendrier chargé du CdG 45, la prestation ne pourra débuter que fin 2026 début 2027.

Entendu le rapport présenté par, Monsieur Philippe Kutzner, Président du SICTOM,
Sur proposition du bureau syndical,
Le Comité Syndical, après en avoir délibéré,
A l'unanimité par 41 voix Pour,

- **ACCEPTE** la convention avec le CDG45 pour cette prestation d'archivage réglementaire
- **AUTORISE** Monsieur le Président à signer la convention et tout document y afférant.

Fait et délibéré en séance le 22 septembre 2025.

Pour extrait certifié conforme

Le Président,



Philippe KUTZNER

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.

Acte rendu exécutoire après envoi en Préfecture le : 24 septembre 2025 Et publication le : 25 septembre 2025